

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 4

A l'alinéa 8, substituer aux mots :

« la participation uniquement »

les mots :

« uniquement la participation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel